



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-328

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire - délégation départementale /**

R24-2025-11-25-00004 - 2025 DD36 0037 SPE - Arrêté modificatif de la composition des membres du CTS Indre (10 pages)

Page 3

## **Délégation ARS de l'Indre /**

R24-2025-12-09-00003 - 2025 DD36 0038 CODAMUPSTS prorogation arrêté n°2024-DD36-0027-PPMS publication RAA (3 pages)

Page 14

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire -  
délégation départementale

R24-2025-11-25-00004

2025 DD36 0037 SPE - Arrêté modificatif de la  
composition des membres du CTS Indre

**ARRETE**

relatif à la composition du conseil territorial de santé de l'Indre

**La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire**

**VU** la Loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, notamment son article 1<sup>er</sup>,

**VU** la Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment son article 19,

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

**VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara DE BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

**VU** l'arrêté n° 2025-DD36-0012 du 02 juin 2025, modifié relatif à la composition du conseil territorial de santé,

**VU** l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

**VU** l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

**VU** la décision n° 2025-DG-DS36-0037 du 07/10/2025 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire relative à la délégation de signature à Madame Anne du PEUTY en qualité de Directrice Départementale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre,

**ARRETE**

**Article 1** : Les conseils territoriaux de santé sont composés de trente-quatre membres au moins et de cinquante-six membres au plus répartis au sein de 5 collèges, auxquels s'ajoutent les députés et sénateurs élus dans le ressort du territoire concerné.

**Article 2** : Le 1er collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé, composé d'au moins 20 et au plus 34 représentants des établissements, professionnels et structure de santé, des établissements et services médico-sociaux, de la prévention et de la promotion de la santé, des représentants des ordres territorialement compétents et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

➤ **Au plus six représentants des établissements de santé, sur proposition de la fédération représentant ces établissements :**

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
Cyrille HARMEL Directeur du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Marc KUGELSTADT Directeur du Centre Hospitalier d'Issoudun
Christine POINTET Directrice du Centre Hospitalier du Val de l'Indre Buzançais - Chatillon/Indre	Vincent THOMAS Directeur du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre Groupe EP'AGE 36
Céline BOILEVE Directrice de la Clinique Saint-François à Châteauroux	Martine GRUET Directrice de la Clinique du Haut Cluzeau Chasseneuil

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Docteur Gilbert MEKONDJI Président de CME du Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Docteur Jean-Luc MARSZALEK Président de la CME du Centre Hospitalier de La Châtre

Docteur Michel HIRA Président de la Commission Médicale du GHT de l'Indre	Docteur Saïd TAYAA Président de la CME du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre
Docteur Guillaume DEEST Président de la CME de la Clinique Saint-François	Docteur Laurent MINOIS Président de la Commission Médicale d'Établissement du Centre Hospitalier d'Issoudun

- **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés, répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignées sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Bruno CAMPEOTTO Directeur le Hameau des Gâtines Valençay - AEHM	Manuel VASSEUR Directeur général de l'ADAPEI 36
Alexis RIBEREAU Directeur EHPAD Saint-Joseph à Ecueillé	François RAFFAULT Directeur EHPAD La Roche Bellusson à Mérigny
Hervé STIPETIC Directeur d'établissements et de services Association Addictions France ANPAA	Jean-Luc MERCIER Directeur adjoint EHPAD La Vaquine à Chaillac
Claudine GUILLEBAUD Administratrice ADPEP 36	Ludovic DUTOUR Directeur général - PEP 36
Valérie LIMOUSIN Directrice des activités médico-sociales institutionnelles autisme AIDAPHI	Corinne PAYAN Directrice EHPAD Les Jardins d'Automne à Badecon-Le-Pin

- **Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Marie RETY Directrice de Solidarité Accueil	Mylène COULANGE Cheffe de service Solidarité Accueil
Annabelle WATELIER Responsable territoriale et Chargée de mission FRAPS IREPS Antenne 36	Urmela DEY Coordinatrice départementale en Education Thérapeutique du Patient de l'Indre
Pascale DROCHON Prévention nutrition DIAPASON	Sandrine TOKER Présidente Association EKR France

- **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnelles de santé :**

- **Au plus trois médecins :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Jean-Paul DA SILVA URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
Docteur Delphine RUBE URPS Médecins Libéraux	En cours de désignation
Docteur Zaher SOOLTANGOS URPS Médecins Libéraux	Dominique PELLERIN URPS Pharmaciens

- **Au plus trois représentants des autres professionnels de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jocelyne WITTEVRONGEL URPS Pharmaciens	Mélanie GALLOIS URPS Orthophonistes
Hélène LOPIN URPS Infirmiers Libéraux	Sonia GANGNEUX URPS Infirmiers Libéraux
Frédérique LHEUREUX-SILVAULT CDOMK36	Capucine MASSAY-GIROUARD CDOMK 36

- **Au plus six représentants des ordres professionnels territorialement compétents, sur proposition conjointe des ordres des professionnels de santé :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Haféda BENZALLAT Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers du Cher et de l'Indre	Frédérique FONTAINE Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers du Cher et de l'Indre
Dorian MEYRA Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues – Centre Val de loire	Céline RIMBERT-HOLLANDERS Présidente du Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues – Centre Val de loire
Baptiste LOUP Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes	Hélène PALLEAU Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation
En cours de désignation	En cours de désignation

- **Au moins un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente :**

En cours de désignation	En cours de désignation
-------------------------	-------------------------

- **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Docteur Didier LYON Représentant des Maisons de Santé	Docteur Sylvaine LELIBOUX Présidente CPTS Boischaut Nord Vice-présidente de l'InterCPTS 36
Charline DENIBEAU Infirmière coordinatrice EMG Etre-Indre	Sandrine LUX Coordinatrice des soins et prestations hotelières du CDGI

Docteur Laurence PHILIPPE Membre de la CPTS de Châteauroux and Co	Marine COUSSET Coordinatrice CPTS Châteauroux and Co Boischaut Nord et Boischaut Sud et Inter-CPTS
Docteur Christophe RUIZ Co-Président de la CPTS Boischaut Sud	Arnaud DAGUET Co-Président de la CPTS Châteauroux and Co
Delphine DIF-THIERY Directrice APPUI SANTE BERRY - DAC 36	Alice REYMOND Coordinatrice de la Maison de Santé Pluridisciplinaire « La Caravelle »

- **Au moins un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre le plus important de ces établissements :**

Titulaire	Suppléant
Docteur Emmanuel CARREEL Centre Hospitalier de Châteauroux-Le Blanc	Mélessandre LEICHTNAM Directrice HAD Vierzon

- **Au moins un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre :**

Titulaire	Suppléant
Docteur Hervé MIGNOT Conseiller Titulaire du CDOM 36	Docteur Thierry KELLER Président du CDOM 36

**ARTICLE 3 :** Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

- **Au plus six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :**

Titulaires	Suppléants
En cours de désignation	Marie-Françoise FEIGNON Membre du Bureau Fédération Familles Rurales de l'Indre

Hubert JOUOT Président de l'UDAF 36	En cours de désignation
Eric VAN-DER-VOORT Représentant départemental de l'Indre APF France Handicap	Hervé LECERF Représentant des usagers APF France Handicap
Philippe SCHNEIDER Représentant de la Ligue Contre le Cancer	En cours de désignation
Denise ROSA-ARSENE Déléguée Départementale UNAFAM	Patricia DANGUY UNAFAM

➤ **Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie :**

Titulaires	Suppléants
Claudette BRIALIX Bien Vieillir Ensemble 36 Représentante du CDCA	Odette RENAUD-INCLAN Fédération ADMR Représentante du CDCA
Philippe ALTAZIN Président APAJH 36 Représentant du CDCA	Evelyne COUTURIER CFDT 36 Représentante du CDCA
Marie-Madeleine LANGLOIS JOUAN CFDT 36 Représentante du CDCA	Catherine RUET France Alzheimer 36 Représentante du CDCA
Sophie TISSIER CGT 36 Représentante du CDCA	Daniel CLEMENTE FSU 36 Représentant du CDCA

**ARTICLE 4 :** Le 3ème collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

➤ **Au plus un conseiller régional, désigné par le Président du Conseil régional :**

Titulaire	Suppléant
Mathilde FOUCHET Conseillère Régionale Centre val de Loire	Aymeric COMPAIN Conseiller Régional Centre Val de Loire

- **Au plus un représentant des conseils départementaux, désigné par l'assemblée des départements de France :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Frédérique MERIAUDEAU Conseillère départementale	Jean-Yves HUGON Conseiller Départemental

- **Au plus un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le Président du conseil départemental :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Françoise Le MONNIER de GOUVILLE Directeur DPDS	Dominique ZILLIOX Infirmière-coordinatrice Maison de la Solidarité – Châteauroux

- **Au plus deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Association des communautés de France :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Gil AVEROUS Maire de Châteauroux-Métropole	Alexis ROUSSEAU-JOUHENNET Maire de Levroux
Daniel BOUTON Conseiller municipal Communauté de Communes du Pays d'Issoudun	Annick MOURET 1 <sup>ère</sup> adjointe à la Mairie d'Argenton-sur-Creuse

- **Au plus deux représentants des communes, désignés par l'association des maires de France :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe SIMONET Maire adjoint à la mairie de Châteauroux-Métropole	Patrick JUDALET Maire de La Châtre
Claude DOUCET Maire de Valençay	Régis BLANCHET Maire de Buzançais

**ARTICLE 5** : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

➤ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Noura KIHAL-FLEGEAU Secrétaire générale Préfecture de l'Indre	Arlène VIVIEN Sous-Préfète Sous-Préfecture du Blanc

➤ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux et régionaux de sécurité sociale :**

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Patrice LAMOUREUX Vice-Président CPAM de l'Indre	Alice KICHENIN Membre titulaire du Conseil de la CPAM de l'Indre
Josselin PIBOULEAU Directeur CPAM de l'Indre	Annie ROCHOUX MSA Berry-Touraine

**ARTICLE 6** : Le 5<sup>ème</sup> collège est composé de deux personnalités qualifiées :

<b>Titulaires</b>
Mélina LACOSTE-LAMOUREUX Mutualité Française Centre
Marcel HARTMANN Président - URIOPSS Centre-Val de Loire, Vice-Président de l'ANECAMSP

**ARTICLE 7** : L'Association des parlementaires en tant que « Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code la santé publique » :

Nadine BELLUROT Sénatrice de l'Indre
Frédérique GERBAUD Sénatrice de l'Indre
Alix FRUCHON Députée de l'Indre

François JOLIVET  
Député de l'Indre

ARTICLE 8 : L'arrêté n° 2025-DD36-0012 du 02 juin 2025 est abrogé.

ARTICLE 9 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé-Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

ARTICLE 10 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 25 novembre 2025

Le Préfet de l'Indre

Signé : Thibault LANXADE

Arrêté n° 2025-DD36-0037-SPE enregistré le 25 novembre 2025

Délégation ARS de l'Indre

R24-2025-12-09-00003

2025 DD36 0038 CODAMUPSTS prorogation  
arrêté n°2024-DD36-0027-PPMS publication RAA

**PREFECTURE DE L'INDRE**  
**AGENCE REGIONALE DE SANTE**  
**CENTRE-VAL DE LOIRE**  
Direction départementale de l'Indre

**ARRETE**

portant prorogation de l'arrêté n°2024-DD36-0027-PPMS  
portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale  
urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

Le Préfet du département de l'Indre,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants ;

**VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4 ;

**VU** le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Thibault LANXADE en qualité de préfet de l'Indre ;

**VU** le décret n° 2025-496 du 5 juin 2025 renouvelant le comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**VU** la décision n° 2025-DG-DS36-0004 du 7 octobre 2025 portant délégation de signature à Madame Anne DU PEUTY en tant que Directrice Départementale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté n°2022-DD36-0008-OMS OS portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2024-DD36-0027-PPSMS du 12 septembre 2024 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**VU** l'arrêté n° 2025-DD36-CODAMUPSTS-0019 du 17 juillet 2025 portant prorogation de l'arrêté modificatif n°2024-DD36-0027-PPSMS du 12 septembre 2024 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires ;

**CONSIDERANT** que l'arrêté n° 2025-DD36-CODAMUPSTS-0019 du 17 juillet 2025 arrive à expiration le 31 octobre 2025 et qu'il y a lieu de le proroger jusqu'au 31 décembre 2025, dans l'attente du renouvellement des membres du CODMUPS-TS ;

**CONSIDERANT** que le CODAMUPS, instance de concertation des acteurs de la Permanence des soins ambulatoires (PDSA), de l'Aide médicale urgente (AMU) et des transports sanitaires, veillent à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population, et la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente ;

**CONSIDERANT** que la prorogation temporaire du mandat des membres actuels garantit la continuité de fonctionnement de cette instance, dans l'attente du renouvellement de sa composition ;

**CONSIDERANT** l'article R. 6313-1-1 du code de la santé publique qui stipule que la présidence de ce comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires est coprésidée par le préfet ou son représentant et le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;

**SUR** proposition de la directrice départementale de l'Indre de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et de la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'arrêté modificatif n°2024-DD36-0027-PPSMS du 12 septembre 2024 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires est prorogé jusqu'au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux devant la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans.

**ARTICLE 3** : La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et la directrice départementale de l'Indre de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département de l'Indre, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Châteauroux, le 9 décembre 2025

Pour la Directrice générale de l'ARS  
Centre-Val de Loire,  
la Directrice départementale de l'Indre,  
Signé : Anne DU PEUTY

Le préfet de l'Indre,  
Signé : Thibault LANXADE

Arrêté n° 2025-DD36-CODAMUPSTS-0038